

Secteur Commission PLU	
Mandat Avril 2014 – Avril 2020	
Rédacteur : Laurent BACH (3^{ème} Adjoint)	Saint-Sauveur-sur-Ecole, le 24/12/15

Compte rendu n° 1 de la Réunion du 17/12/15

COMMISSION PLU (PLAN LOCAL URBANISME)

Nom		Qualité	Invités	Présents	Diffusion
M.	BAGUET	Maire/Président	X	X	X
M.	BACH	3 ^{ème} Adjoint	X	X	X
M.	DECAT	2 ^{ème} Adjoint	X	X	X
Mme	BORDAT	4 ^{ème} Adjoint		X	X
Mme	BOURGUIGNON	Conseiller municipal	X	EXC	
M.	MARSON	Conseiller municipal	X	X	X
Mme	GROLLEAU	Conseiller municipal	X	X	X
M.	JAILLET	Représentant Association Protection Site	X	X	X
M.	ARENE	Habitant	X	X	X
M.	LE GOFF	Habitant	X	EXC	X
	Conseil Municipal	Membres			X
	Diffusion Publique	Site internet Mairie			X

1 - Objectif

Fournir un rapport objectif de la situation en cours.

2 - Prise de contact

Il est précisé que les convocations n'ont pas été envoyées à temps par le secrétariat ; c'est ainsi que certaines personnes invitées ont été contactées en urgence pour cette commission.

Le président ouvre la séance et explique que cette réunion a pour but de faire le lien entre le travail effectué par la commission permis de construire et la commission PLU.

La séance se déroulera suivant l'ordre du jour établi :

- Présentation de l'analyse du POS par le groupe POS de la commission PC.
- Présentation des décisions prises pour l'établissement du PLU.

3 - Déroulement

Le groupe POS de la commission PC présente son analyse des règlements par zone suivant l'annexe en pièce jointe de ce CR.

Ce document ne représente qu'une analyse de l'existant et invite uniquement à se poser des questions avant l'établissement du PLU.

Le président précise que la société RIVIERE-LETELLIER a été choisie après mise en concurrence et consultation de 3 entreprises pour un montant d'environ 23600€ HT.

Il précise que le calendrier sera très chargé et que beaucoup d'étapes sont à franchir avant de discuter des règles proprement dites d'urbanisme. La commission PLU se réunira à chaque fois que nécessaire dans le processus d'élaboration afin de prendre des décisions et débattre aux étapes importantes.

La première réunion avec la société RIVIERE-LETELLIER aura lieu le 06/01/16.

Il est important de comprendre que tout doit être mis en œuvre dans ce PLU pour une vision à long terme (20 ans) afin d'éviter toute modification qui imposerait une sortie obligatoire pour intégrer un PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) ce qu'a refusé le conseil municipal lors de sa prise de décision d'établissement d'un PLU propre à Saint Sauveur.

A noter que certains documents ont été mis en ligne sur le site internet de la commune tels que par exemple l'Atlas communal de Saint Sauveur, la sensibilisation à l'élaboration d'un PLU, les guides du PNR, etc...

4 - PROCHAINE REUNION

- La prochaine réunion sera à définir en fonction des premières réunions de lancement avec le bureau d'étude.

5 - ANNEXES au Cr

- Rapport analyse du POS présentation POWER POINT